

Date : 20/02/2014

Conditions d'emprunt du matériel vidéo

Modalités de demande de prêt du matériel:

- Par mail aux responsables du matériel vidéo: Nicolas M. et Gérard, suppléant;
- 15 jours à 1 mois avant l'emprunt;
- Lors de la prise du matériel, une date de retour est fixée;
- Tout dépassement de date de retour du matériel sans justification est imputé d'une amende pour la prochaine location du matériel (50 € en plus/jour de location);
- Lors de la restitution de la caméra HD, les rushes réalisés devront être effacés de la carte mémoire par l'utilisateur. A défaut, un des responsables matériel les effaçera sans avertissement;
- L'annulation d'une réservation doit être signalée sous 48h minimum.

Personnes ayant une clé de la grille et pouvant accéder au matériel:

- Nicolas M.;
- Gérard;
- Nicolas F.

Caution et participation financière pour l'utilisation du matériel:

Activité	Caution et participation	Type de matériel				
		Caméra NEX VG 20 HD Sony + moniteur	PD 150 DV Sony	Petite caméra DV Sony	Eclairage (Projecteur)	Autre matériel
Fiction	Caution par chèque (1)	2 400 €	50 €	50 €	Néant	Néant
	Participation financière (2)	10 €/jour	10 €/jour	10 €/jour	5 €/projet	
Utilisation Club (Atelier reportage, exercice OI...)	Caution par chèque	Néant				
	Participation financière					

(1): A remettre à un des responsables du matériel vidéo. Chèque à l'ordre d'Objectif Image Paris.

(2): A remettre à un des responsables du matériel vidéo qui la remettra à Denis, secrétaire d'OIP. Chèque à l'ordre d'Objectif Image Paris.